



Edito



Focus sur le nouveau système national de volontariat : le service civique.

Vous avez dit individualistes solidaires ?

On les prétend égoïstes, passifs... individualistes ! Ils sont pourtant de plus en plus nombreux à se mobiliser, mais hors des voies tracées par leurs aînés.

Leur engagement est pluriel et circonstancié. Les jeunes semblent davantage motivés pour agir directement avec leurs qualités et compétences, qu'en faisant confiance à la parole d'autrui pour tenter de faire évoluer la société. Ils se méfient de la politique, des partis. Ils veulent du concret. Bref, ils veulent agir !

Les jeunes pourraient se révéler être les initiateurs de nouvelles voies d'engagement solidaire et cela, le gouvernement l'a bien compris.

Le gouvernement relève le défi !

Les engagements des 16-25 ans s'inscrivent dans un nouveau rapport au travail, une envie pour nombre d'entre eux de concilier emploi et réalisation de soi.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en place en mars 2010 un nouveau système de volontariat, le service civique.

Le service civique : le nouveau système de volontariat à destination des jeunes.

Le service civique s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, même sans diplôme, qui souhaitent effectuer, en France ou à l'étranger une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois auprès d'une association, d'une ONG ou d'une collectivité locale dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'environnement, l'humanitaire, le sport ou encore la culture.

Le service civique volontaire permet aux jeunes :

- d'accomplir une mission d'intérêt général en mettant ses compétences et son énergie au service de la société et ainsi de se rendre utile et de faire bouger les choses.
- d'acquérir une première expérience professionnelle reconnue et valorisée qui constitue un premier pas vers l'emploi.
- de vivre une expérience unique qui, si elle ne suscite pas une vocation, les accompagnera toute leur vie.

Le service civique : un vrai statut pour les jeunes volontaires.

La création d'un service civique en mai 2010 marque une volonté de créer un véritable acte de volontariat.

Il donne un statut clair au jeune volontaire, situé entre le salarié et le bénévole :

- le jeune recevra une indemnité de 442,11 € nets/mois, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le service civique.
- cette indemnité sera complétée par une aide en nature ou en espèces d'un montant de 100,46 €, qui correspond à la prise en charge de frais d'alimentation, de logement et de transports.
- le jeune bénéficiera d'une protection sociale intégrale et l'ensemble de la période de service civique sera validé au titre de la retraite.

Le jeune bénéficiera d'un accompagnement personnalisé pendant toute la durée de sa mission.

Le service civique : en quelques clics sur internet.

Le gouvernement s'est donné les moyens de mettre en place les modalités d'engagement adaptées aux jeunes.

L'ensemble des démarches pour s'inscrire, rechercher des missions et y postuler se font directement sur le site internet dédié au service civique :

www.service-civique.gouv.fr

Edouard de LAMAZE *Maire*



AVIS A LA POPULATION

INVENTAIRE DE L'ÉGLISE

Un inventaire complet des biens possédés par la commune dans notre église a été établi par l'association « l'Art Religieux en Seine-Maritime »

Cet inventaire recense par exemple :



Le Calvaire



La Chapelle des fonds baptismaux



Le vitrail « Emaüs »



Le vitrail « Prédication »



Le vitrail
« Pêche miraculeuse »



Le vitrail « Écus »



Chasuble



Chasuble



Chasuble



Chasuble



AUTOUR DE L'ÉGLISE

Les portes-ouvertes des églises ont eu lieu le dimanche 22 août dernier, ce fut un joli succès dans la région mais aussi à Bois-Hérault.

Un guide de l'Office de Tourisme s'était déplacé pour assurer les commentaires dans l'église « Notre Dame de la Nativité », bâtie en 1488.

L'intérieur de notre église a été peint par les villageois et comme après la réfection du clocher ou de l'électrification des cloches, des souscriptions ont été lancées auprès des habitants et paroissiens.

Nos trois cloches ont leur histoire que nous pouvons lire sur chacune d'elles, la première s'appelle « Bénigne Louise », la troisième « Henriette-Léon toutes deux bénites en 1821, la deuxième « Anne-Marie », bénite en 1766 est la plus ancienne.

Notre cimetière aussi a une particularité. Celle d'être inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. En effet, il abrite encore des tombes de la fin du XVIII^{ème} siècle, ce sont principalement celles des prêtres de Bois-Hérault.

Il bénéficie de plus d'un règlement intérieur qui précise quels types de tombes sont acceptés : en granit, de couleur pâle, celles qui ont un revêtement traditionnel.

Les coûts d'une concession ne sont pas pour autant dissuasifs : 30 euros pour une personne pour 30 ans, 200 euros pour deux places pour 50 ans et 900 euros pour deux places pour une perpétuité. Les places autour du calvaire sont les plus demandées, nous nous devons de les attribuer en priorité aux familles les plus anciennes.

Nous avons la chance d'avoir un cimetière encore autour de l'église mais si nous voulons respecter la tradition, il nous faudra enlever la gravelle et remettre intégralement le cimetière en pelouse. Un agrandissement à l'arrière de l'actuel cimetière est mis en place afin que l'endroit ne devienne pas trop étroit.

Pour ce qui concerne l'avenir, le prochain gros investissement sera la mise en place d'un columbarium.

FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Vallée de La Quesne - route de La Quesne refaite à neuf



Nids de frelons dans le toit de l'école



Le Téléthon - 1^{er} week-end de décembre - Bois-Hérault a pu récolter 235 €



Commune de Bosc-Roger
Remise de décorations
7 novembre 2010



Le dîner « Beaujolais nouveau »
organisé par le Comité des Fêtes
20 novembre 2010



Bois-Hérault blanc

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 12 NOVEMBRE 2010

EFFACEMENT RESEAUX RUE DU CHATEAU

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux rue du Château, une réunion a eu lieu à la mairie en présence de M. Bernard FAURE du Syndicat Département d'Énergie de la Seine-Maritime et M. MABIRE, chef de chantier de la SNEC pour finaliser le projet.

Le conseil municipal souhaite vivement que :

- 1 - les poteaux d'éclairage public soient situés sur le domaine public,
- 2 - la distance entre les poteaux d'éclairage public soit régulière,
- 3 - les entrées des propriétés soient éclairées au maximum.

Une réunion d'information aura lieu à la Mairie avec la population.

Monsieur le Maire précise que la commune peut récupérer le matériel d'éclairage public existant pour le réutiliser (au Chemin des Ecureuils et au Mont Rouvel).

Un rendez-vous sera pris avec le CAUE pour étudier la possibilité d'aménager un passage pour les piétons ainsi que l'éclairage au niveau du virage entre le château et le presbytère.

LOGEMENT SOCIAL

Monsieur le Maire, Mme Eliane COEFFIER, Mme Marie-Magdeleine LOISEL, M. Gilles HATREL se sont rendus sur place pour voir ensemble les travaux à réaliser en priorité.

M. Gilles HATREL, architecte, va transmettre un projet.

DELIBERATION

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU PREAU AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Il est rappelé que la salle du préau n'est mise qu'à la disposition des habitants de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide fixer le prix à :

- 1 journée : 120,00 €
- week-end : 180,00 €
- vin d'honneur : 50,00 €.

INVENTAIRE DE L'EGLISE

A la demande de Monsieur le Maire, un exemplaire de l'inventaire de l'église réalisé par l'Association « l'Art Religieux en Seine-Maritime » a été transmis à la Mairie. Après en avoir pris connaissance, des modifications sont à apporter.

Une copie de cet inventaire sera transmis à l'agence AXA et à la gendarmerie.

Le Conseil municipal donne son accord pour que la crèche soit enlevée.

PANNEAU A 30 KM/H PORTION RUE DU CHATEAU

Le Conseil municipal décide d'implanter un panneau à 30 km/h sur la portion entre la Mairie et le chemin du Four à Chaux.

La Direction des routes sera contactée à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur Michel TUGOT DORIS précise que des voitures stationnent devant la porte du préau ce qui détériore l'entrée. Après réflexion, le Conseil municipal décide de réaliser une dalle en béton pour consolider cette entrée. Ces travaux seront effectués par l'employé communal.

• Le Comité des Fêtes a fait la demande d'une bouteille de gaz pour la cuisine.

Le Conseil municipal donne son accord à cet achat.

• Le Conseil municipal prend connaissance du contrôle sanitaire de l'eau effectué par le laboratoire départemental qui a relevé une anomalie. Trois contrôles ont été effectués depuis. Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

• Monsieur le Maire fait le point sur la dernière réunion du Syndicat d'assainissement de SIGY-EN-BRAY à laquelle il s'est rendu. Il précise que la commune de BOIS-GUILBERT s'est retirée du projet de regroupement des communes concernant l'assainissement collectif.



AGENDA DU MAIRE

- **27 août 2010 :**
Conseil municipal à la Mairie de Bois-Hérault
- **30 septembre 2010 :**
Réunion CCME à Buchy
- **27 octobre 2010 :**
Réunion CCME à Longuerue
- **12 novembre 2010 :**
Conseil municipal à la Mairie de Bois-Hérault
- **10 décembre 2010 :**
Réunion Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray (salle des fêtes de Catenay)
- **16 décembre 2010 :**
Réunion CCME à Morgny-la-Pommeraye
- **21 janvier 2011 :**
 - Réunion AMVAP en Mairie avec les architectes des Bâtiments de France.
 - Réception des vœux de M. le Préfet de Haute-Normandie à la Préfecture de Rouen.

VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE ET GALETTE DES ROIS : DIMANCHE 9 JANVIER 2011

Le dimanche 9 janvier 2011 à 15 heures, le Comité des Fêtes organise la dégustation de la galette des rois, à l'occasion de laquelle Monsieur le Maire présentera ses vœux. Les festivités auront lieu dans la salle de la Mairie.

Venez nombreux pour réchauffer l'atmosphère en cette période de grand froid.

INFORMATIONS GENERALES

TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance Hébert : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - M. Baril : 02 35 34 41 41
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - A. Natis : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
 - Madame Lemoine,
 - Madame Lateurtre,
 - Madame Guillochet.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car VEOLIA : assure plusieurs transports par jour Buchy - Rouen (aller retour) pour 2 €.
- Location de salle (Commune uniquement) M. Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) - Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
 - lundi : 9h30 - 13h30 / 14h - 17h
 - mardi : 13h30 - 18h
 - mercredi : 9h - 12h30 / 13h - 16h30
 - jeudi : 14h - 16h
 - vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
- **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**
 - mardi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
 - jeudi : 14h00 - 18h30
- **PERMANENCE DES ADJOINTS :**
 - mardi : 14h00 - 16h00
- **PERMANENCE DU MAIRE :**
Samedi matin sur rendez-vous
Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr